

Réflexions sur la concertation Bio-Méthane Provence

Yves Noack

Le projet Bio-Méthane Provence consiste en la production de biométhane par pyrolyse et méthanation à partir de bois en fin vie. Le site de production se situerait sur le foncier de la Centrale de Provence exploitée par Gazel Energie.

La concertation préalable volontaire s'est tenue du 11 Mai au 22 Juin. Elle peut être considérée comme une suite de trois autres concertations ou enquêtes publiques qui ont eu lieu depuis 2022 et concernant le même site industriel : la concertation Hynovera, l'enquête sur l'étude d'impact de l'approvisionnement en bois de Gazel Energie et celle sur le projet d'écoplateforme de Gazel Energie.

A la veille de sa clôture, cette concertation inspire quelques réflexions tant sur la forme que sur le fond.

1) Sur la forme

De façon classique la concertation a comporté 3 réunions publiques et des contributions déposées soit sur papier soit sur le registre numérique. Cependant le temps de mise en ligne de ces contributions est très long (plusieurs jours), limitant les possibilités d'y réagir. De même, le délai de mise en ligne sur le site de la concertation des comptes-rendus de réunion est de plusieurs jours, limitant la aussi les possibilités de réaction

L'emprise géographique de la concertation est de cinq communes : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Fuveau, Meyreuil. La définition de l'emprise est toujours compliquée à faire et nécessite des choix. Celui d'un cercle de rayon de x km est sans doute la façon la plus simple. On peut quand même penser que des communes comme Simiane-Collongue ou Gréasque y avaient autant leur place qu'Aix-en-Provence, en particulier sur le critère bassin d'emploi, ce thème apparaissant majeur lors des discussions.

En ce qui concerne les réunions publiques, les deux premières ont réuni, d'après le cabinet de conseil accompagnant les porteurs de projet, 200 et 130 personnes environ. C'est moins que celle de l'enquête « Impact » et nettement moins que les deux dernières réunions publiques « Hynovera » avec plus de 400 personnes. Il y a sans doute de multiples raisons, mais on peut penser à une certaine lassitude après près de quatre ans de conflit entre différents acteurs du territoire.

Comme cela a été malheureusement le cas lors des consultations précédentes, il est difficile pour les opposants aux projets de s'exprimer dans des bonnes conditions. Alors que les interventions des soutiens aux projets se sont toujours faites dans le calme, ce n'est que rarement le cas pour celles des opposants, qui ont été perturbées de façon quasi systématique. Cela contrastait avec l'attitude très calme et très à l'écoute des porteurs de projet.

A la différence de la concertation « Hynovera » pour laquelle les associations environnementales et de riverains présentaient un front uni et avaient réussi à mobiliser très largement au-delà du territoire, elles se sont présentées désunies dans cette concertation. La sortie très théâtrale de certaines d'entre elles lors de la première réunion suivie d'un retour en catimini lors de la deuxième, sans explication, n'a pas plaidé en leur faveur. Leur position de non-participation à cette concertation était cohérente avec leur refus de réindustrialisation lourde du site. Alors, pourquoi revenir ?

Les porteurs de projet étaient accompagnés par un cabinet conseil qui gère le déroulé des réunions. Si cela s'est bien passé pour les deux premières, son intervention lors de la troisième réunion nous a semblé peu pertinente, par exemple en mettant en exergue le nombre d'avis favorable au projet dans les contributions ou par la façon de distribuer la parole lors du temps échange.

A la date du 22 Juin midi, le registre numérique comporte près de 200 avis, 34 questions et 2 cahiers d'acteurs, avec de façon très classique, une augmentation nette des contributions la dernière semaine. En supposant que tous les avis proviennent des communes concernées par la concertation (la résidence des contributeurs n'est pas connue), leur nombre est supérieur à celui de l'enquête « Ecoplateforme », mais très largement inférieur à ceux de la concertation « Hynovera » et de l'enquête « Impact » (plus de 300 sur le même périmètre géographique). Il en est de même pour les cahiers d'acteurs (11 pour chacune des deux procédures). Là aussi, il y a peut-être, parmi d'autres raisons, une certaine lassitude. Comme dans les autres concertations ou enquêtes, on retrouve un nombre important de copier-coller, résultant du lobbying de chacune des parties.

2) Sur le fond

Le dossier de présentation du projet est bien fait et il est évident que les porteurs ont tiré les enseignements de la concertation « Hynovera ». Bien sûr, il souffre du handicap de tous les dossiers de concertation préalable, à savoir qu'à cette étape du projet, la quasi-totalité des études techniques et environnementales ne sont pas faites et donc que les porteurs ne peuvent pas répondre précisément à la plupart des questions. Cela génère une frustration, des inquiétudes voir de la défiance.

La composition du groupe de porteurs du projet est originale et sans doute peu courante : un industriel et un groupe d'ex-salariés de la centrale. Cela représente à la fois une force et une faiblesse pour le projet.

Une force car cela permet un très fort ancrage local du projet. Cet aspect (qui avait beaucoup manqué au projet Hynovera, au point d'avoir des contributions avec des relents xénophobes) lui est très favorable et cela s'est vu aussi bien lors des réunions publiques que dans les contributions écrites.

Une faiblesse car il semble que les deux parties n'ont peut-être pas le même objectif. Pour Gazo Tech, l'objectif est clairement de produire un biocarburant. Pour l'ATCG, l'objectif principal semble être le réemploi des salariés licenciés de la centrale, au statut des IEG (ce point, répété de nombreuses fois, semble fondamental). Il n'est pas sûr que cette différence ne pose pas problème dans l'avenir.

Sur le plan technique, au-delà des questions provisoirement sans réponses sur des problématiques environnementales, la capacité de Gazo Tech a maîtrisé le procédé interrogé. Leurs installations actuelles paraissent beaucoup plus petites et utilisent d'autres matières premières que pour BMP. Dans le dossier, deux partenaires (un canadien pour la pyrolyse, un suisse pour la méthanation) sont indiqués avec emploi du conditionnel. Est-ce que ces partenariats sont susceptibles d'être remis en question ? Ce n'est pas très clair.

Un point important est quasi-absent du dossier de concertation : c'est celui du financement du projet. A l'heure actuelle, le projet nécessiterait un investissement d'environ 180 M€ qu'aucun des deux partenaires ne peut amener. Même si, comme l'a indiqué un des porteurs, il y a deux lettres d'engagement, cela ne garantit pas le montage financier à terme. D'autre part, la

demande de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde par Gazo Tech en Avril dernier, même si elle est volontaire, amène à s'interroger sur la capacité de l'entreprise à assurer le financement des études et procédures jusqu'à la réalisation du montage financier final.

La présence forte de la CGT dans l'ATCG et donc parmi les porteurs actuels du projet pourrait éventuellement effrayer certains investisseurs potentiels. A contrario, elle peut aussi être vue comme garantie d'un climat social apaisé.

Actuellement, l'ATCG est partenaire à 49 % du projet. L'arrivée d'investisseurs va automatiquement diluée sa participation (comme celle de Gazo Tech) avec comme conséquence probable une modification de la gouvernance. Cela pourrait mener à terme à sa marginalisation et à la disparition de la dimension sociale et solidaire du projet portée par l'ATCG. L'association a-t-elle vocation à resté au capital du projet ? Avec une action de préférence type « golden share » ?

Les porteurs du projet ont, à plusieurs reprises, démenti tout lien avec Gazel Energie. Formellement, cela est tout à fait exact. Mais :

- 1) BMP Provence sera installé sur une parcelle du foncier de Gazel Energie, avec un bail de 35 ans ; il n'est pas fait mention du montant du loyer qui pourrait être demandé.
- 2) Il est clairement écrit dans le dossier de concertation que BMP profitera de certaines utilités et infrastructures de la centrale ; dans quelles conditions ?
- 3) Gazel Energie est partenaire à hauteur de 20% de Provex, la société d'exploitation créée pour réembaucher les salariés licenciés de la centrale.
- 4) La Provence du 8 Octobre dernier indique que, en attendant que le projet BMP soit opérationnel, Gazel rachètera le bois en fin de vie pour l'utiliser dans la centrale biomasse ; il n'en a pas été fait état lors de la concertation
- 5) Dans le même article du 8 Octobre 2025, il est rapporté également ces propos de la représentante de Gazel Energie : *"Notre intérêt c'est que P4B [la centrale biomasse Ndlr] tourne, qu'on ait la paix sur le site, qu'on soit sur un fonctionnement durable"*.

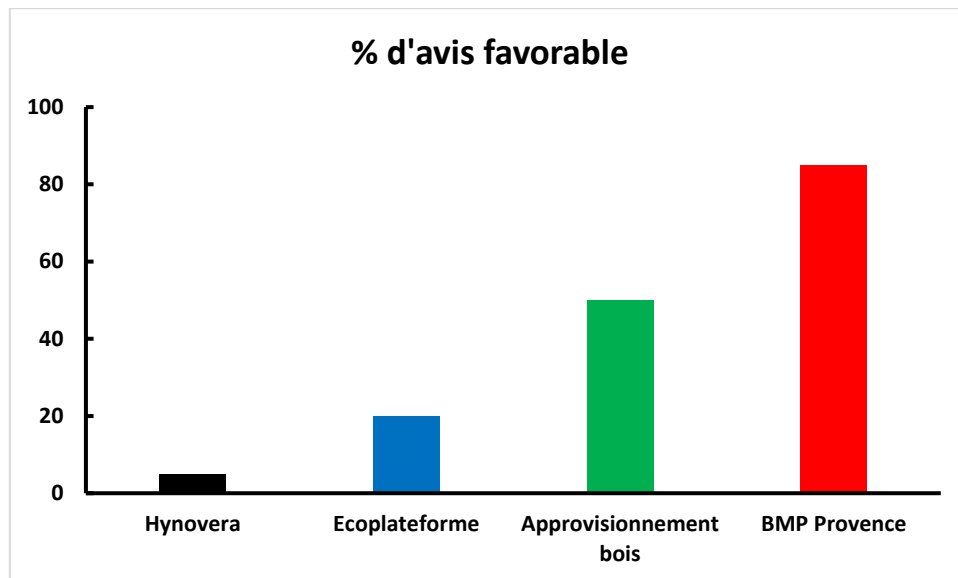
Même s'il n'y a pas de liens formels (bien qu'un contrat de bail en soit un), les relations existent et l'avenir de BMP est quand même partiellement lié à celui de la Centrale de Provence.

Les contributions déposées sur le registre numérique sont à plus de 80 % favorable au projet. C'est un résultat qui est fondamentalement différent de ceux enregistrés pour les concertations ou enquêtes évoquées plus haut. Pour le même territoire géographique (les cinq communes citées en début de document), le pourcentage d'avis favorables était de 5% pour Hynovera, environ 20% pour l'Ecoplateforme et 50 % pour l'étude d'impact sur l'approvisionnement en bois (37% sur l'ensemble du territoire concerné). Cette inversion de tendance peut avoir plusieurs causes :

- Le lobbying des porteurs de projet, renforcé par la force de la CGT ; celui des opposants est nettement moins efficace.
- Un dossier bien fait et un discours des porteurs clair.
- Un projet qui ne présente pas de nuisances spécifiques majeures évidentes.
- Un ancrage local très marqué.
- Une mise en avant de l'impact économique du projet en particulier en termes d'emploi.

Au cours de la troisième réunion, la question de l'emploi s'est présentée comme majeure, avant les questions environnementales comme la décarbonation par exemple. Cela est assez paradoxal, dans la mesure où, suivant les chiffres officiels, le taux de chômage à Gardanne se situe entre 6 et 6,5% en 2025, nettement en dessous de la moyenne nationale. Par contre, il est vrai que si le nombre total d'emplois a doublé à Gardanne entre 1968 et 2022, le

nombre d'emplois industriels a diminué de 45% sur la même période et ne représente plus que 14% des emplois (17% sur l'ensemble du bassin minier) contre 50% en 1968. Or, la lecture des contributions montre qu'une partie de la population (anciens ou enfants d'anciens mineurs ou d'employés de la centrale en particulier) reste très attachée à l'histoire industriel de ce territoire. Pour cette population, la présence de l'ATCG dans le projet est vu de manière très favorable et comme garante de l'aspect social du projet. Il aurait d'ailleurs été intéressant de savoir comment se répartissent population « ancienne » et population « nouvelle » parmi les contributeurs.



Pour les personnes favorables, les questions environnementales sont néanmoins présentes mais elles ont une grande confiance dans le respect des réglementations et l'exécution des contrôles. Cette confiance paraît un peu excessive.

Les opposants au projet mettent en avant le faible nombre d'emplois (environ 50) et surtout les potentielles nuisances environnementales (air, eau, sol, bruit, trafic routier, odeurs, ...) qui, même si elles restent éventuellement faibles, viennent se rajouter à celles déjà existantes. Le développement futur du projet d'ecoplateforme avec potentiellement 18 autres implantations industrielles renforce ce refus de réindustrialisation du site. Ils pointent également le coût du projet (comparé au nombre prévu d'emplois) et l'éventuel recours à des subventions publiques.

Leur opposition s'inscrit dans le contexte général de la lutte menée depuis plus de 15 ans autour de la problématique de la Centrale de Provence.

Les porteurs de projet ont déjà annoncé que celui sera poursuivi à l'issue de cette concertation préalable et que les dossiers d'autorisation environnementale et de demande de permis de construire seront déposés dans les mois prochains. La consultation du public devrait avoir lieu fin 2026 – début 2027.

Avec peut-être des modifications à la marge, sauf énorme surprise (tel que la non-obtention des financements ou la mise en liquidation de Gazo Tech) et fort du soutien de l'Etat et de Gazel Energie, le projet sera certainement validé. Comme le montre la gestion du dossier de la centrale biomasse, le volet politico-social joue un rôle important.